

**COMMUNE DE LA BAZOUGE DE  
CHEMERE**  
(Département de la Mayenne)  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL du 10 SEPTEMBRE  
2024**

*L'an deux mil vingt-quatre, le 10 septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie MANDELLI, Maire*

Date de la convocation du Conseil Municipal : 05 septembre 2024

Etaient présents : Marie MANDELLI, Aymeric DELHOMMEAU, Lionel RABU, Laurys DALIGAULT, Philippe BRIARD, Marthe CHRETIEN, Amanda FITZPATRICK, Noëlla MASSEROT, Freddy GUITTER

Absent excusé : Carine COLLET

Absent : Hervé BOUCHET

Absent ayant donné pouvoir : Franck LEGEAY donne pouvoir à Marie MANDELLI

*Laurys DALIGAULT a été élue secrétaire.*

**TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES POUR L'ANNEE 2024/2025**

Le Conseil municipal est invité à fixer les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 :

	Tarifs 2023/2024		Tarifs 2024/2025	
	QF < 800 €	QF > 800 €	QF < 800 €	QF > 800 €
ALSH MATIN (lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h30 à 8h40)	1.40	1.47	1.47	1.54
ALSH SOIR (lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h45 à 18h30)	1.94	2.08	2.01	2.18
RESTAURATION SCOLAIRE (lundi, mardi, jeudi, vendredi)	3.93	3.93	4.12	4.60
ALSH PAUSE MERIDIENNE (lundi, mardi, jeudi, vendredi)	0.33	0.58	0.35	0.61

Proposition augmentation de 5% pour les prestations périscolaires et création d'un QF pour les repas

**Tarifs repas pour les personnes extérieures 2024-2025 : 7.95€ + 5 % soit 8.35€**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **VALIDE** l'augmentation des tarifs et **CHARGE** Madame la Maire ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette décision

**DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNE**

- Nous avons eu 2 factures de l'entreprise CONTY et DISTRICO GROUPE AGRIAL à régler en investissement (chapitre 21), mais les crédits nécessaires n'ont pas été prévus au BP 2024

- Les travaux d'effacement de réseaux TEM, place de l'église sont terminés. A ce titre, il faut augmenter les crédits au budget pour les amortissements 2024 qui sont liés au passage en M57 (amortissements au prorata)

Il convient donc d'ajuster le budget principal de la façon suivante :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
021	Virement de la section de fonctionnement		-2 337.00€
2804182/040	Autres org. Publics - Bât et installations		2 337.00€
204182/204	Autres groupements - Bât et installations	-1 000.00 €	
2158 / 21	Autres installations, matériel et outillage	900.00 €	
2183 - 138	Matériel informatique	100.00 €	
<b>Total de la décision modificative n° 1</b>		<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Pour mémoire Budget Primitif 2024</b>		<b>350 535.20 €</b>	<b>365 690.61 €</b>
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>350 535.20 €</b>	<b>365 690.61 €</b>

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
023	Virement à la section d'investissement	-2 337.00€	
681/042	Dotation pour dépréciations	2 337.00€	
<b>Total de la décision modificative n° 1</b>		<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Pour mémoire Budget Primitif 2024</b>		<b>625 742.39€</b>	<b>625 742.39€</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>625 742.39€</b>	<b>625 742.39€</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **VALIDE** la décision modificative n°1 du Budget commune telle que présentée ci-dessus.

### Prochaine date

Prochain Conseil Municipal : Mardi 01 octobre 2024 à 20H

La séance est levée à 20h23